



Licenciement durant un congé parental

Par **luka71**, le **03/01/2010 à 16:25**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en congé parental d'éducation et ce jusqu'en octobre 2010, renouvelable jusqu'à juillet 2011. L'entreprise dans laquelle je travaille (en arrêt maladie depuis mars 2008 puis congé maternité en mai 2008 puis congé parental depuis octobre 2009) licencie 33 personnes pour un motif économique (PSE mis en place).rrnrnOn ne m'a jamais proposé de départ volontaire comme il a été proposé aux autres salariés. Mon licenciement est il légitime ? rrnrnComment parler de licenciement économique pour motif de soucis financiers quand je ne coûte rien à l'entreprise depuis octobre 2008 ?rrnrnComment me défendre au vu de la notation des critères de compétences professionnelles (j'ai recueilli 14 points sur 40) alors que je n'ai pas travaillé depuis presque deux ans et qu'entre temps mon service a fermé, que j'ai été positionnée sur un nouveau poste où je n'ai jamais exercé et que le chef de service ne m'a jamais vue à l'ouvrage ?rrnrnJ'ai sans doute d'autres interrogations qui viendront plus tard. Merci de m'orienter d'ores et déjà sur la légitimité ou pas de mon licenciement et si illégitimité, les critères à invoquer pour une confrontation aux prud'hommes. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **03/01/2010 à 16:47**

[fluo]Les Maisons de la Justice et du Droit (MJD) :[/fluo]rrnrn[s]Des consultations gratuites sont dispensées dans les deux Maisons de la Justice et du Droit mais sous conditions de ressources. Différents thèmes peuvent être abordés :[/s]rrnrn[fluo]NANTES :[/fluo]rrnrn21 rue Charles Rogerrn44000 NANTESrnTél. : 02 51 80 64 30rnOuverture du lundi au vendredirnde 9 heures à 17 heures REZErn8 rue Jean-Baptiste Vigieerrn[fluo]44400 REZE :[/fluo]rrnrnTél. : 02 51 11 37 00rnOuverture du lundi au vendredirnde 9 heures à 17 h 30 rrnrnBonjour, le mieux c'est de consulter un avocat sur les critères de votre licenciement économique, sa légitimité,

etc. Ci-dessus les adresses des Maisons de Justice et du Droit de Loire Atlantique, bonne année 2010 à vous.